

2.3

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20230321-316231-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 3 avril 2023

Publié le 3 avril 2023

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 20 MARS 2023  
SEANCE DU 21 MARS 2023**

**Suite à la convocation en date du 6 mars 2023**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIET, Olivier CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Jean-Luc DETAVERNIER, Stéphane DIEUSAERT, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Sébastien SEGUIN, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE, Philippe WAYMEL, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Salim ACHIBA donne pouvoir à Doriane BECUE, Pierre-Michel BERNARD donne pouvoir à Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE donne pouvoir à Sylvie CLERC, Isabelle CHOAIN donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Carole DEVOS donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Julien GOKEL donne pouvoir à Grégory BARTHOLOMEUS, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Valérie LETARD donne pouvoir à Marie CHAMPAULT, Elisabeth MASSE donne pouvoir à Sébastien LEPRETRE, Anne MIKOLAJCZAK donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Frédérique SEELS donne pouvoir à François-Xavier CADART, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Frédéric DELANNOY.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Laurent DEGALLAIX, Nicolas LEBLANC.

**OBJET** : Délibération cadre sur la lutte contre les déserts médicaux : création d'un poste de directeur de projet "lutte contre les déserts médicaux".

Vu le rapport DGAEFS-SG/2023/136

Vu l'avis en date du 13 mars 2023 de la Commission Lutte contre les exclusions, enfance, famille, prévention santé, personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunesse

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'autoriser la création d'un poste de directeur de projet « lutte contre les déserts médicaux ».
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 14 h 55.

53 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 20 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame DENYS, ainsi que par Messieurs BAUDOUX, DIEUSAERT, SEGUIN et VALOIS.

Monsieur CADART (porteur du pouvoir de Madame SEELS), présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Monsieur CAREMELLE Olivier (porteur du pouvoir de Monsieur BERNARD), présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Messieurs BELLEVAL et CAUCHE, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Vote intervenu à 14 h 58.

Au moment du vote, 54 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 18

Absents sans procuration : 10

N'ont pas pris part au vote : 0

Ont pris part au vote : 72 (y compris les votants par procuration)

**Résultat du vote :**

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	72
Majorité des suffrages exprimés :	37
Pour :	72 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l’Humain d’Abord ! – Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s – Madame BAILLEUL, Madame DECODTS et Madame DEROEUX ainsi que Monsieur RENAUD, non-inscrits)
Contre :	0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 20 mars 2023**

OBJET : Délibération cadre sur la lutte contre les déserts médicaux : projet de création de centres de santé départementaux et création d'un poste de directeur de projet "lutte contre les déserts médicaux".

**I. Le contexte**

La carte des « déserts médicaux », longtemps limitée aux zones rurales, s'étend désormais aux territoires périurbains, à certaines banlieues et même à des villes moyennes.

En France, 6 millions d'habitants dont 600 000 atteints d'affection de longue durée n'ont pas de médecin traitant et les inégalités géographiques sont criantes. Dans les zones les moins bien dotées, il n'est pas rare de devoir attendre plus de trois semaines pour consulter un généraliste et plus d'un tiers des habitants affirment avoir renoncé à des soins pour des raisons de coût, de délai d'attente ou d'accessibilité. Dans le Département du Nord, si l'état de santé de la population s'améliore, l'évolution est toutefois plus lente que dans le reste de la France et les indicateurs de santé sont plus dégradés que la moyenne nationale.

Cette situation est liée à une démographie médicale en berne et à une répartition déficiente sur le territoire, au moment même où les besoins sanitaires se multiplient en raison notamment du vieillissement de la population. En terme de densité, le Nord avec 94,1 médecins généralistes pour 100 000 habitants se situe au-dessus de la moyenne nationale de 86,5. Mais certaines agglomérations effacent des densités bien inférieures dans certains territoires : 107,5 médecins généralistes pour 100 000 habitants dans la Métropole Européenne de Lille mais 47,6 dans la Communauté de communes Sud Avesnois.

Ainsi, si la santé est de la responsabilité de l'Etat et notamment de l'ARS, le Département du Nord, développeur des solidarités humaines et territoriales, est également acteur et contributeur de la politique de santé.

Des actions ont déjà été entreprises par le Département : participation à l'installation de maisons de santé pluri professionnelles universitaires, participation des services du Département à la campagne de vaccination anti-COVID avant une mise à disposition pour la réalisation de consultations médicales, développement de la télémédecine.

Afin de répondre aux besoins de santé des Nordistes, le Département souhaite poursuivre sa politique volontariste et apporter sa contribution à la lutte contre les déserts médicaux et aux inégalités d'accès aux soins en déployant des centres de santé départementaux assurant un maillage territorial par l'installation d'antennes de proximité.

L'objectif est de réduire les inégalités sociales de santé, de répondre aux besoins du territoire et de compléter une offre libérale de qualité.

Régi par les articles L. 6323-1 et suivants du code de la santé publique, le centre de santé est une structure sanitaire de proximité, dispensant des soins de premier recours, et, le cas échéant, de second recours et pratiquant à la fois des activités de prévention, de diagnostic et de soins.

L'exercice en centre de santé favorise une organisation coordonnée des professionnels de santé assurant une permanence des soins. Par ailleurs, il constitue un modèle de plus en plus attractif pour les jeunes médecins mais également pour les professionnels plus expérimentés souhaitant réduire leur activité libérale. Ce mode d'organisation permet un exercice professionnel regroupé, un allègement de la charge administrative, une diversification des activités et les avantages du salariat pour les professionnels y exerçant.

## **II. Les principes de l'action**

Le projet de création des centres de santé se déploiera selon les principes de subsidiarité pour ne pas entrer en concurrence directe avec l'offre de soins libérale, de consensus local, de complémentarité, d'agilité et d'équilibre financier via les prestations remboursables par l'assurance maladie.

Il comporte plusieurs objectifs :

- La participation des médecins généralistes à la permanence des soins ambulatoires, en complémentarité avec les médecins du secteur ;
- Parallèlement au caractère multi-sites du centre de santé départemental, les médecins salariés, en complément des consultations de médecine générale de ville, consacreront une partie de leur temps de travail aux missions départementales axées sur la santé, telles que la Protection Maternelle et Infantile, l'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap, l'Aide Sociale à l'Enfance ou toutes autres actions de santé publique jugées nécessaires par le Département ;
- Le centre de santé s'attachera également à avoir un positionnement attentif concernant l'accueil d'étudiants en santé.

Le déploiement des centres de proximité sera organisé selon des critères sanitaires et sociaux parmi lesquels le nombre de patients sans médecin traitant sera central et se fera en concertation avec l'Agence Régionale de Santé, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et le Conseil de l'Ordre des médecins du Nord.

Un appel à manifestation d'intérêt sera lancé à destination des collectivités territoriales pour l'accompagnement du déploiement des centres et la mise à disposition de locaux.

Un poste de directeur de projet permettra de piloter les initiatives d'amélioration de l'offre de santé sur l'ensemble du territoire du Département du Nord.

Je propose au Conseil départemental :

- d'approuver le projet de création de centres de santé départementaux selon les modalités décrites dans le rapport ;
- d'autoriser la création d'un poste de directeur de projet « lutte contre les déserts médicaux ».

Christian POIRET  
Président du Département du Nord